



Action 19 (printemps 2008)

essaim2003@videotron.ca

Site Web : www.mouvement-essaim.org

Blogue : <http://indexation.blog4ever.com/>

Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 7, numéro 5

Régimes de retraite des secteurs public et parapublic

Blogue du RRAME

(Printemps 2008)

<http://indexation.blog4ever.com/>

Nos blogueurs s'expriment :

« Si ça continue comme ça, il faudra se présenter aux assemblées politiques et manifester notre mécontentement. »

Richard, de Sherbrooke

« Je ne peux comprendre que nos députés soient si frileux dans ce dossier, pour ne pas dire autre chose. Que font-ils ? Et le PQ, où est-il ? »

Emma, de Terrebonne

« J'espère que les retraités des secteurs public et parapublic voteront pour un parti politique qui leur rendra justice. C'est une honte de ne pas agir. »

Claude, de St-Sauveur

Un silence pythagorique

« Le silence est la plus grande persécution ; jamais les saints ne se sont tus. ». C'est ainsi que Pascal décrivait ce phénomène dans ses Pensées.

25 avril 2008

Aucune trace des rapports promis.

Peu d'accusés de réception aux lettres et aux courriels envoyés aux députés.

C'est à croire que les membres de l'Assemblée nationale ont perdu la parole ou que la Chambre ne siège plus.

25 avril 2008

Aucune nouvelle des deux personnes retraitées choisies pour siéger au comité indépendant, comité dont le parti québécois a fait ses choux gras.

« Le caucus des députés du Parti Québécois voulait, en dehors de toute partisanerie politique, prendre l'exacte mesure du problème et des possibilités de solution. La création d'un comité indépendant s'inscrit dans une approche réaliste et pragmatique afin de statuer sur les coûts et les hypothèses de financement des diverses options sur la table », a indiqué Sylvain Simard.

Quelles les raisons justifient ce silence ?

Arlette Bouchard, présidente

silence profond et d'une très
longue durée d'une personne ou
d'un groupe de personnes

Pythagorique :

Les retraités des secteurs public et parapublic sont des citoyens à part entière qui paient des impôts comme tout le monde. Ils sont en droit d'avoir **des réponses à leurs questions** et **des solutions à la désindexation** de leur rente de retraite.

D'autant plus que, d'une façon générale, ...

Les aînés paient plus d'impôt que les autres contribuables.

Le 23 octobre 2007, l'AQDR, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, a publié un document portant sur l'impact de l'impôt sur le revenu des aînés. À la page 12, un tableau démontre que les aînés paient plus d'impôt que les autres contribuables. Nous avons ajouté une 4^e colonne à ce tableau afin d'illustrer cette différence.

1	2	3	
Revenu personnel ou moyen 2004	Impôt moyen réellement payé par les contribuables 2004	Impôt payé par la majorité des aînés * 2004	Différence entre les contribuables et les aînés
20 000	1 073	1 282	209
22 440	1 421	1 773	352
25 000	1 716	2 257	541
27 477	2 033	2 711	678
30 000	2 392	3 310	918
32 419	2 770	3 833	1 063
35 000	3 175	4 433	1 258
37 429	3 592	4 940	1 348
40 000	4 001	5 425	1 424
42 409	4 401	5 995	1 594
45 000	4 819	6 548	1 729
47 414	5 220	7 058	1 838
50 000	5 688	7 611	1 923
54 640	6 418	8 657	2 239
60 000	7 321	9 981	2 660
64 599	8 224	9 887	1 663
70 000	9 416	11 237	1 821

Remarques :

« Les données des colonnes 1 et 2 proviennent des statistiques du ministère du Revenu du Québec. La colonne 3 donne les montants payés par la majorité des personnes aînées, soit celles qui n'ont pas utilisé les abris fiscaux ... Les montants comprennent les cotisations au Fonds des services de santé et à l'assurance médicaments, s'il y a lieu. »

Extrait du document « L'impact de l'impôt sur le revenu des aînés » de l'AQDR, page 12

Solution pour compenser les pertes financières

(retraités des secteurs public et parapublic)

En plus de payer davantage d'impôt que les autres contribuables, suite à la désindexation de leur rente, les retraités des secteurs public et parapublic ont subi des pertes financières évaluées à environ **11 000 \$ en moyenne**. Prévoir **une compensation financière sous forme de crédit d'impôt remboursable** est une solution tout à fait envisageable et acceptable.